

Projet de Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) Commune de Saint-André

ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques (PPR) relative aux aléas « inondation » et « mouvements de terrain » de Saint-André a été prescrite sur le territoire de la commune. Elle se déroulera du **5 juin 2025 au 7 juillet 2025** inclus.

Venez assister à la réunion d'informations et d'échanges avec le public préalable à l'enquête publique

Elle sera organisée conjointement par l'État et la mairie et aura lieu le **jeudi 5 juin 2025 à 16h30 à l'Hotel de Ville de Saint-André (salle des conseils)** et le **mercredi 11 juin 2025 à 16h30 au Centre Social de Bras de Chevrettes**.

Durant l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur le site internet du registre numérique ouvert à cet effet (<https://www.registre-dematerialise.fr/6287>) ainsi qu'aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux à :

Hôtel de Ville (Salle du Conseil) les 5 juin et 1 juillet de 08h00 à 12h00 ; les 13, 25 juin et 7 juillet de 13h00 à 16h00 ;

Pôle Service Urbanisme 13, 25, juin et 7 juillet de 08h00 à 12h00 ; les 5 juin et 1 juillet de 13h00 à 16h00 ;

Centre Social Bras des Chevrettes les 6 et 24 juin de 08h00 à 12h00 ; 11 et 16 juin de 13h00 à 16h00 ;

Pôle de service La Cressonnière les 10 et 19 juin de 08h00 à 12h00 ; le 27 juin de 13h00 à 16h00 ;

Mairie annexe de Champ Borne le 12 juin de 08h00 à 12h00 et le 24 juin de 13h00 à 16h00 ;

France Service Rivière du Mât Les Bas le 11 juin de 08h00 à 12h00 et le 19 juin de 13h00 à 16h00 .

Le public pourra formuler ses observations et requêtes :

- sur un registre ouvert à cet effet sur les sites précités de consultations des dossiers ;
- ou depuis un formulaire dédié sur le site internet du registre numérique:

<https://www.registre-dematerialise.fr/6287>

- ou par courriel à l'adresse : enquete-publique-6287@registre-dematerialise.fr

Les modalités détaillées d'organisation de l'enquête publique seront consultables sur les sites internet de la préfecture (www.reunion.gouv.fr) et de la DEAL La Réunion <https://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr>